

C'EST (ENCORE) MOI LE PANNEAU

... ou la suite des péripéties d'un panneau photovoltaïque en quête de production

Par Bernard Lemoult,

Président de la SAS EnR Chantrerie, directeur de l'AFUL Chantrerie, directeur de recherche à IMT Atlantique

Vous avez été nombreux à apprécier le récit de mes aventures¹. Merci pour votre soutien, ça m'a fait chaud aux *cellules*. Plusieurs d'entre vous m'ont demandé si, depuis, tout allait bien. Je leur réponds donc bien volontiers, mais peut-être mes propos seront-ils moins audibles en cette période très particulière.

Fin janvier 2020, j'ai fêté, avec mes collègues de toiture, notre premier anniversaire. Nous avons parlé de nos performances individuelles et collectives, d'ensoleillement, des saisons qui n'en sont plus, de fientes d'oiseaux ... mais aussi de la vie sur le campus, avec les étudiants, les salariés, les visiteurs. Nous avons aussi échangé avec notre amie l'éolienne, tout près d'ici, qui de temps en temps a quelques petits ennuis de jeunesse, mais sans gravité.

Le 16 mars 2020, je ne sais pas ce qui s'est passé, le site est devenu désert. J'ai cru comprendre qu'ils devaient tous rester chez eux à cause d'un dangereux virus venu de Chine. Depuis, il n'y a plus que des oiseaux, quelques lapins ... et des Gens du voyage qui en ont profité pour s'installer.

Avec cet exode, la consommation d'électricité s'est considérablement réduite, La conséquence est importante pour nous les panneaux. En effet, notre production d'électricité est strictement calée sur la consommation². Nous sommes règlementairement bridés et techniquement frustrés (l'inverse est également vrai) de ne pas pouvoir fonctionner à plein régime. Pourtant, on en a « *sous le panneau* », quel gâchis !

Vivement qu'ils reviennent tous ... et se remettent rapidement à consommer !!!

Mais revenons à ce que je vous disais en novembre 2019, sur les problèmes rencontrés par mon patron pour le comptage « officiel » de l'énergie électrique produite. Vous vous souvenez peut-être qu'en tant que lauréat de l'appel d'offre CRE en autoconsommation, nous avons obtenu un petit bonus d'1 ct € HT/kWhe « officiellement produit et consommé ». Le montant total représente environ 2 200 € HT par an, soit à peu près 10 % du chiffre d'affaire annuel, juste de quoi nous refaire une beauté de temps en temps. Je parle de nous les panneaux bien sûr.

Alors où en sommes-nous ?

Pour les initiés, vous allez vite comprendre. Pour les autres, prenez votre respiration et ouvrez vos *connecteurs* en grand :

- Fin 2019, mon patron a appris que les pertes transformateurs ... qui n'existaient pas ... ne seraient finalement pas déduites du « compteur officiel » de l'électricité produite. Bonne nouvelle pour lui ! Premier problème réglé, enfin apparemment car on ne sait toujours pas si EDF OA³ l'a bien pris en compte ;
- En août 2019, soit 7 mois après le début de la production, EDF OA a transmis les valeurs mensuelles de production, valeurs nécessaires au calcul du bonus CRE. Sur les documents, était d'abord écrit que nous n'avions rien auto-consommé et que tout était parti en injection sur le réseau électrique national. « *Nom d'un photon* », comment était-ce possible ? Deux mois plus tard, EDF OA

¹ « *Moi le panneau, ou les péripéties d'un panneau photovoltaïque en quête de production* », Bernard LEMOULT, décembre 2019, [texte intégral](#)

² L'installation a été lauréate en 2017 de l'appel d'offre autoconsommation CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Dans les conditions contractuelles, l'injection sur le réseau est pénalisée.

³ EDF achète l'électricité photovoltaïque aux producteurs particuliers et professionnels (loi du 10 février 2000). EDF OA est le service qui gère les contrats d'achat d'énergie, dans le cadre réglementaire de l'obligation d'achat.

reconnaissait le problème et nous envoyait alors de nouvelles données indiquant que tout était auto-consommé et que rien n'était injecté sur le réseau. Nous étions rassurés ! Puis, lorsque les valeurs de novembre 2019 sont arrivées, une quantité auto-consommée et une autre injectée apparaissaient. J'ai senti mes *électrons* s'exciter, j'ai dû les calmer !

- Fin mars 2020, mon patron a reçu les données mensuelles récapitulatives de 2019, pour la régularisation annuelle. Surprise, ces données ne correspondaient pas à celles que le gestionnaire de réseau lui avait adressées et qui servent normalement de référence. Là, mes *connexions* ont commencé à chauffer !
- Autre surprise, apparaissait sur ce document récapitulatif, une puissance annuelle maximum de 64 kW injectée sur le réseau, sans plus de précision. Mon patron a dû calculer lui-même la pénalité à payer (sans doute pour des questions de pédagogie punitive), sur la base d'une formule qui s'est avérée fautive d'un facteur 100⁴. Entre 80 000 € et 800 € de pénalité, vous ne trouvez pas qu'il y a une petite différence ? Mon patron a failli « *péter un câble* » comme on dit chez nous !

Bref, il y est finalement arrivé grâce à l'appui d'une personne d'EDF OA, par ailleurs très agréable, mais quel temps passé ! Au final, la pénalité d'injection est de 807 € pour 2019, soit plus de 35 % de la prime annuelle. Quant aux 6,7 MWh injectés de manière non autorisée sur le réseau, personne ne sait ce qu'ils sont devenus. C'est sans doute comme avec la douane pour des produits illicites, ils doivent avoir été mis sous scellés.

Bien sûr que mon patron est contractuellement responsable de ne rien injecter sur le réseau ;

Bien sûr qu'il s'agit (probablement) d'une erreur de conception de la part du constructeur ... et qui n'est toujours pas corrigée ;

Bien sûr qu'on peut s'interroger sur les valeurs données par ce « compteur officiel » ;

Bien sûr que mon patron aurait préféré être informé plus tôt de ce problème d'injection et pas 10 mois après la mise en service ;

Bien sûr que ça finira par s'arranger, mais que de temps passé à...

Bon, je vous avais prévenu, ce n'est pas forcément facile à suivre et surtout à comprendre ! Mais il est possible, voire probable, que mon patron n'ait pas, lui-aussi, tout compris des subtilités de la machine administrative.

Pour ma part, j'inviterais bien les technocrates à venir me rencontrer. Après tout, entre « technos », on devrait arriver à se parler à défaut de se comprendre.

Je leur dirai alors que je suis « un panneau heureux⁵ » !

⁴ De plus, dans le formulaire à utiliser, l'unité de la puissance injectée sur le réseau est en kWc, ce qui n'a pas de sens.

⁵ « *Un Homme heureux !* », Bernard LEMOULT, 16 mars 2020, [texte intégral](#)